



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA MARCHE BERRICHONNE

RAPPORT ANNUEL

SUR LE PRIX ET LA

QUALITE

DU SERVICE D'ELIMINATION

DES DECHETS

Année 2015

Sommaire

<u>A – Le contexte réglementaire</u>	P3
<u>B - Le contexte territorial</u>	P3
<u>C – La compétence « déchets »</u>	P4
1. La collecte des ordures ménagères	P5
2. La collecte des emballages recyclables	P5
3. La collecte des journaux revues magazines et du verre	P5
4. La collecte des textiles, linges de maison et chaussures	P5
5. La déchetterie du Verret	P5
<u>D - Les modifications techniques</u>	P6
<u>E – Les actions de sensibilisation au tri sélectif</u>	P6
<u>F – Les tonnages de déchets collectés</u>	P6
1. Les ordures ménagères	P6
2. Les emballages recyclables	P7
3. La déchetterie du Verret	P7
4. Bilan des tonnages collectés	P8
5. Bilan des tonnages valorisés	P8
<u>G – Bilan financier du service</u>	P9
1. Les dépenses	P9
2. Les recettes	P10
3. Synthèse	P12
ANNEXE	
Annexe 1 - Quelques tarifs de redevances	P13

**RAPPORT ANNUEL DE L'EXERCICE 2014
SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'ELIMINATION DES DECHETS**

Dans le cadre du décret du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets, le Président de la Communauté de Communes est tenu de présenter au Conseil Communautaire, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets, au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, et ce quel que soit le mode d'exploitation.

Dans les communes ou groupement de communes de 3 500 habitants et plus, le rapport annuel est mis à la disposition du public sur place au siège de la Communauté de Communes, et dans toutes les mairies des communes adhérentes, dans les 15 jours qui suivent sa présentation devant le Conseil Communautaire. Le public est avisé par le Président de cette mise à disposition par voie d'affiche apposée en Mairie, et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

Ce rapport est également consultable sur le site Internet de la Communauté de communes.

Un exemplaire du rapport est adressé à Monsieur le Sous-Préfet par Monsieur le Président pour information.

A - Le contexte réglementaire

Les textes fondateurs de la gestion actuelle des déchets ménagers :

- La loi du 15 juillet 1975 a permis la prise en charge de l'élimination des déchets ménagers par les collectivités,
- Le décret du 1^{er} avril 1992 oblige les professionnels à contribuer à la valorisation des emballages qu'ils mettent sur le marché (Point Vert Eco-Emballages),
- La loi du 13 juillet 1992 fixe plusieurs objectifs : la prévention des déchets (ou réduction à la source), la proximité, la valorisation, la sensibilisation et l'information de la population, la transparence. Pour les atteindre les collectivités doivent mettre en place le tri sélectif. Cette loi instaure la fermeture de toutes les décharges au 1^{er} juillet 2002 et les plans départementaux de gestion des déchets.

B - Le contexte territorial

La Communauté de Communes de la Marche Berrichonne se situe au sud est du département de l'Indre en bordure du département de la Creuse.

Elle regroupe 9 communes : Aigurande, La Buxerette, Crevant, Crozon sur Vauvre, Lourdoueix Saint Michel, Montchevrier, Orsennes, Saint Denis de Jouhet et Saint Plantaire, soit une population de 5 926 habitants (recensement INSEE au 1^{er} janvier 2015).

Son caractère est rural et elle comporte un secteur que l'on peut assimiler à un point touristique. (Saint Plantaire avec son Camping et la plage de Fougères). L'habitat est majoritairement pavillonnaire et dispersé.

COMMUNES	POPULATION INSEE (2015)	Nb Foyers facturés 2013	Nb Foyers facturés 2014	Nb Foyers facturés 2015	Evolution 2013/2015
Aigurande	1 554	878	879	868	-1,152%
La Buxerette	107	73	72	70	-4,286%
Crevant	732	452	466	463	2,376%
Crozon sur Vauvre	378	238	231	227	-4,846%
Lourdoueix St Michel	344	241	233	225	-7,111%
Montchevrier	487	316	308	306	-3,268%
Orsennes	788	448	441	434	-3,226%
St Denis de Jouhet	967	580	575	575	-0,870%
St Plantaire	569	453	452	452	-0,221%
TOTAL	5 926	3 679	3 657	3 620	-1,630%

Ces données intègrent le nombre de foyers familiaux et professionnels facturés

C - La compétence « déchets »

C'est avec la création du SIVOM du Pays de la Marche Berrichonne que s'est engagée la gestion des déchets ménagers.

Sa première réalisation fut l'organisation d'une collecte intercommunale des déchets ménagers recouvrant l'ensemble du canton d'Aigurande. Les déchets étaient alors traités à Aigurande, par mise en décharge.

En 1987, une unité d'incinération fut mise en place sur le site d'Aigurande et l'ancienne décharge était réhabilitée pour devenir déchetterie. L'unité d'incinération a fonctionné jusqu'en 1999, date à laquelle elle fut fermée, ne pouvant plus répondre aux nouvelles normes environnementales exigées.

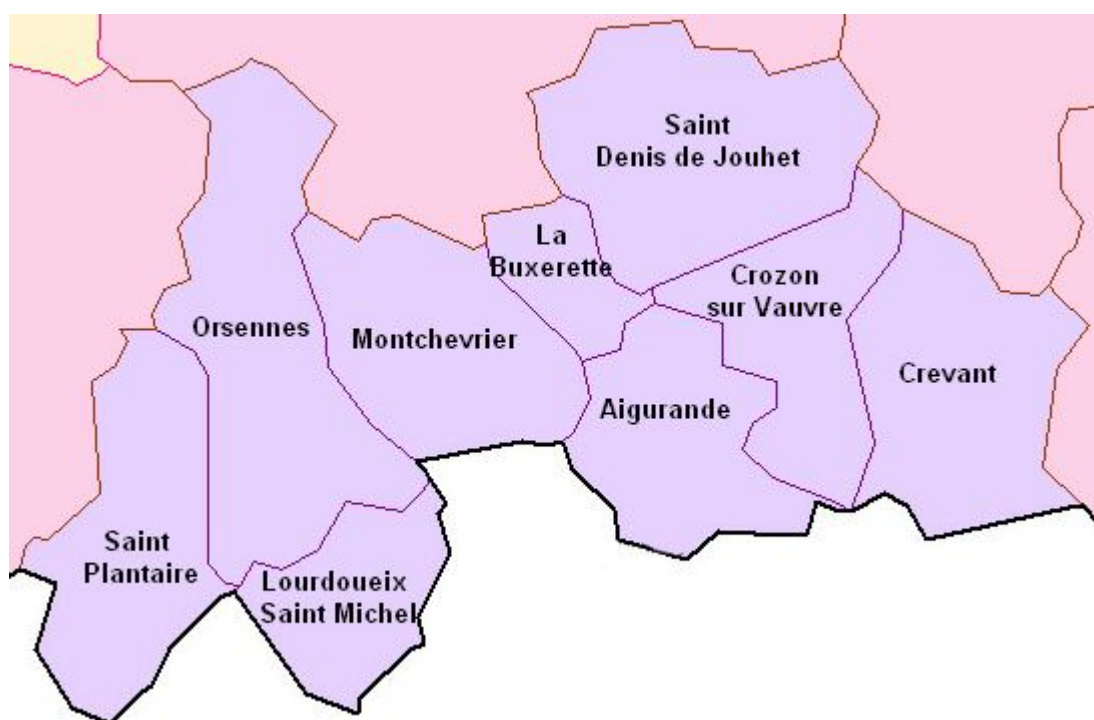
En mai 2000, la collecte sélective des emballages ménagers a été mise en place, entraînant une réorganisation complète des services de collecte et de traitement, services gérés directement par le SIVOM.

Le 1^{er} janvier 2007, le SIVOM du Pays de la Marche Berrichonne est devenu la Communauté de communes de la Marche Berrichonne.

Celle-ci garde la compétence, collecte et traitement des ordures ménagères, afin de poursuivre l'œuvre engagée par le SIVOM.

Toutes les actions ont pour objectif de répondre aux obligations réglementaires:

- l'interdiction de mise en décharge sans tri et valorisation préalable (loi du 13 juillet 1992),
- valoriser au minimum 50% des emballages dès juin 2011,
- la mise en œuvre du plan départemental d'élimination des déchets ménagers.



Carte : Périmètre de la Communauté de communes de la Marche Berrichonne

1. La collecte des ordures ménagères

Celle-ci est réalisée en porte à porte une fois par quinzaine pour la campagne, une fois par semaine pour les bourgs.

En juillet et Août la collecte des ordures ménagères résiduelles est réalisée une fois par semaine pour la campagne.

Les collectes tombant un jour férié sont en général reportées au lendemain.

Les agents chargés des collectes ont pour consigne de ne pas ramasser tous déchets valorisables ou qui, de par leur nature, ne peuvent être collectés avec les ordures ménagères (dangereux ou encombrants).

Les ordures ménagères sont acheminés vers le site d'Aigurande avant d'être transportés au Centre d'Enfouissement Technique (CET) de Gournay géré par la Société d'Exploitation de Gournay.

2. La collecte des emballages recyclables

Celle-ci est réalisée en porte à porte une fois par quinzaine pour la campagne, une fois par semaine pour les bourgs. Elle a lieu les mêmes jours que la collecte des ordures ménagères à l'aide d'une benne compartimentée, permettant la collecte des deux flux.

Les collectes tombant un jour férié sont en général annulées.

Les agents chargés des collectes ont pour consigne de ne pas ramasser les déchets qui ne sont pas recyclables et de ne pas assurer un pré-tri lors de la collecte. Afin que les usagers se rendent compte de leur erreur de tri, les agents ont pour consigne de laisser en visuel le déchet concerné s'il n'y en a qu'un, ou de refuser l'ensemble du bac en cas de déchets non recyclables trop nombreux.

3. La collecte des journaux, revues, magazines, du verre.

Celle-ci est réalisée en apport volontaire. Des conteneurs 750 litres ou colonne 4m³, ont été implantés sur l'ensemble des communes.

A Aigurande, les habitants du centre bourg ont été dotés d'un bac bleu permettant une collecte des JMR en porte à porte simultanément avec les emballages.

La fréquence de collecte s'adapte à la vitesse de remplissage des conteneurs, cela peut varier d'une fois par semaine ou quinzaine.

La liste des emplacements des points d'apports est consultable sur le site Internet de la Communauté.

4. La collecte des textiles, linges de maison et chaussures.

Celle-ci est réalisée en apport volontaire. Des colonnes ont été implantées à la déchetterie et à Crevant, St Denis de Jouhet, Orsennes et Aigurande (Intermarché - local Croix Rouge)

Un nouveau point a été créé en 2015 à Montchevrier

La fréquence de collecte s'adapte à la vitesse de remplissage des colonnes.

La liste des emplacements des points d'apports est consultable sur le site internet de la Communauté.

5. La déchetterie du Verret à Aigurande

Elle est ouverte les Vendredi, Samedi et Lundi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Le gardiennage est assuré par un agent de la Communauté de communes.

Les conditions d'accès :

L'accès est gratuit pour les particuliers et les professionnels, mais le volume de déchets apportés est limité à 1 m³/jour (estimation visuelle) pour l'ensemble des déchets.

Le règlement intérieur de la déchetterie précise les modalités d'accès et d'utilisation du site. Il est affiché à la déchetterie, et consultable sur le site Internet de la Communauté.

Les véhicules pesant plus de 3,5 tonnes (P.T.A.C) ne sont pas admis sur le site.

Les déchets collectés et filières d'élimination ou de valorisation :

Déchets	Entreprise de traitement	Type de traitement
Pelouses	CDC	Compostage
Déchets verts (branchage)	VEOLIA	Compostage
Gravats inertes	CDC	Remblais
Cartons	SIERS	Recyclage
Ferrailles	BARTIN Recyclage	Recyclage
Batteries de véhicules	BARTIN Recyclage	Recyclage
Huile de vidange	Chimirec	Recyclage
Piles - Batteries	COREPILE	Recyclage
Déchets dangereux des ménages (DDM)	ECO-DDS	Dépollution, Recyclage, enfouissement ou incinération
Déchets d'Equipement Electriques et Electronique (DEEE)	Ecosystemes	Recyclage
Déchets Industriels Banals (DIB)	SEG	Enfouissement
Textiles, linges de maison, chaussures	Le Relais	Recyclage
Lampes, néons	RECYLUM	Recyclage
Déchets Activités de Soins à Risques	La Collecte Médicale	Incinération

LES ORDURES MENAGERES Y SONT INTERDITES

D - Les modifications techniques

-Aucune modification technique n'a été réalisée au cours de l'année 2015

E - Les actions de sensibilisation au tri des déchets

-édition d'un document d'information joint aux redevances

F - Les tonnages de déchets collectés

1. Les ordures ménagères

En 2015, le poids d'ordures ménagères collecté a été de **1 142 tonnes**, soit un ratio de 193 kg/hab.

Evolution des tonnages						
2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
1 548	1 507	1 500	1 568	1 418	1 387	1 142
	-2,72%	-0,47%	4,34%	-10,58%	-2,24%	-21,45%

La moyenne nationale 2013 pour les ordures ménagères est de 296 kg/habitant.

Nous pouvons constater une baisse générale constante chaque année depuis la mise en place de la collecte sélective en 2000. La baisse plus importante constatée cette année peut être attribuée en partie à un dysfonctionnement de la bascule de CET.

2. Les emballages recyclables

En 2015, le poids des emballages recyclables collecté a été de **693 tonnes**, soit un ratio de 117 kg/hab.

Evolution des tonnages				
	2012	2013	2014	2015
Emballages ménagers	195	191	197	194
Journaux/Revue/Magazines	195	173	175	152
Verre	346	348	364	321
Textiles, Linges, chaussures	15	20	24	26
TOTAL	736	732	760	693

La moyenne nationale 2013 pour les emballages recyclables, journaux et magazines est de 46 kg/hab: pour la CDC elle est de 58 kg.

Nationalement la moyenne est de 30 kg/habitant pour le verre: pour la CDC elle est de 54 kg.

3. La déchetterie du Verret

En 2015, le poids des déchets collecté a été de **1 007 tonnes**, soit un ratio de 128 kg/hab.

Le nombre d'habitants pris en compte étant de 7 879 puisque la Communauté autorise les habitants de Lourdoueix Saint Pierre, Measnes et Chéniers à utiliser la déchetterie, par des conventions signées avec ces communes.

Déchets	2012	2013	2014	2015
Pelouses	Est. 300,00	Est. 300,00	Est. 300,00	Est. 300,00
Déchets verts (branchage)	172,00	164,00	208,86	194,80
Gravats inertes				
Cartons	16,00	15,14	11,97	16,48
Ferrailles	83,00	92,18	76,30	45,44
Batteries de véhicules	0,00	0,00	3,56	
Huile de vidange	1,17	1,53	0,70	1,60
Piles - Batteries	0,00	0,45	1,80	
Ampoules/Néons		0,11	0,15	0,17
Déchets dangereux des ménages (DDM)	2,20	2,25	2,00	2,92
Déchets d'Equipement Electriques et Electronique (DEEE)	41,00	41,50	48,67	44,87
Déchets Industriels Banals (DIB)	373,00	404,05	414,90	398,07
Textiles, linges de maison, chaussures	3,23	2,34	4,13	3,05
TOTAL	1 188,37	1 021,21	1 073,04	1 007,40

Les tonnages de déchets collectés en déchetterie ont diminué en 2015. La Communauté de communes a la particularité de disposer d'un territoire qui produit une forte quantité de déchets verts c'est pourquoi nous devons étudier la mise en place du compostage individuel.

En effet, les déchets verts restent responsables de la majorité des apports avec 49% du tonnage total. Viennent ensuite les encombrants: 40%.

Les autres fluctuations ont des raisons indépendantes de la fréquentation ou de l'aspect climatique: les batteries par exemple font l'objet de convoitise.

4. Bilan des tonnages collectés en 2015

Déchets collectés	Tonnages 2014	Tonnages collectés	Ratio en Kg/hab
Ordures Ménagères	1 387	1 142	192,71
Déchets recyclables	760	693	116,94
Déchetterie	1 073	1 007	127,81
Total	3 220	2 842	

Le tonnage global collecté en 2015 a diminué (-11.73%) par rapport à 2014 qui avait subi une légère augmentation (1.58%) après quelques années de baisse constante.

5. Bilan des tonnages valorisés en 2015

Déchets valorisés	Collecte	Déchetterie	Total
Acier	21,357		21,36
Aluminium	1,517		1,52
Carton	70,913	16,480	87,39
Emballage Liquide Alimentaire	6,788		6,79
Flacons plastiques	28,339		28,34
Verre	321,460		321,46
Journaux Revues Magazines	152,081		152,08
DEEE		44,865	44,87
DTQD		2,923	2,92
Piles/Batteries			0,00
Ferrailles		45,440	45,44
Déchets verts		494,800	494,80
Textiles, linges de maison, chaus	28,574	3,051	31,63
Ampoules/Néons		0,173	0,17
Total	602,455	607,732	1 238,76

Ainsi ce sont 43,56% des déchets collectés qui ont été valorisés en 2015.

Au niveau national ce pourcentage s'élevait à 36% en 2009 (prévision Grenelle 2012: 35%)

Les points forts :

- ☺ Baisse de 18% des déchets enfouis avec réserve: (voir F-1).
- ☺ Légère progression du tonnage des déchets valorisés.

Les points faibles :

- ☹ Encore beaucoup trop de déchets verts.

G - Bilan financier du service

Avertissement : ce bilan tient compte des dépenses et des recettes réalisées pour l'année 2015.

1. Les dépenses

FONCTIONNEMENT	2014	2015
Total des dépenses de fonctionnement	657 750	621 470
Collecte et transfert sur lieux de traitement	400 463	400 337
Personnel	235 343	228 723
Carburants	44 767	48 120
Amortissements	36 602	38 537
Remboursement des emprunts	31 629	33 924
Transports	15 494	12 432
Réparation, location, assurances	29 641	29 485
Divers	6 987	9 116
Traitement	174 535	142 112
CET de Gournay	119 048	97 863
Centre de tri de Noth	55 487	44 249
Journaux Revues Magazines		
Déchetterie et déchets verts	82 752	79 021
Location bennes	3 648	3 648
Transports	0	0
Traitements	41 528	39 518
Personnel	32 099	31 190
Matériel	3 273	1 341
Amortissements	458	1 046
Divers	1 747	2 279
INVESTISSEMENTS		
Dépense nette d'investissement	11 890	0
Acquisition de 2 bennes 30m ³	11890	0

2. Les recettes

FONCTIONNEMENT	2014	2015
Total des recettes de fonctionnement	659 625	612 008
Redevance pour élimination des OM	402 390	420 626
Prestations de services à collectivités	86 744	30 137
Valorisation + Location	170 491	161 245
Location de conteneurs	38 755	38 816
Valorisation (vente de produits)	46 916	36 984
Aides Eco-Emballages	74 379	74 694
Aides EcoFolio (JRM)	7 127	6 353
Aides EcoSystemes (DEEE) Et Recylum (lampes)	2 726	3 814
Aides Eco TLC (Textiles)	588	584

Redevance pour élimination des OM:

Il s'agit des redevances constituant une contrepartie financière du service rendu. Elles sont supportées par l'ensemble des usagers du service.

La redevance demandée à chaque usager est calculée en fonction de la composition du foyer et de la fréquence de collecte.

Prestation de services à collectivités:

Il s'agit du produit des:

-facturation de la mise à disposition de la déchetterie aux habitants des communes de Lourdoueix Saint Pierre, Measnes et Chéniers.

-facturation du transport et traitement des déchets verts pour la commune d'Aigurande.

Location de conteneurs:

Des conteneurs sont loués aux communes ainsi qu'aux particuliers qui en font la demande.

Valorisation (Vente de produits)

Il s'agit du produit de la vente de certains matériaux triés: le verre, les emballages ménagers recyclables, l'aluminium, l'acier, les journaux-revues-magazines, les plastiques, la ferraille.

Au cours de l'année 2015, les produits des ventes de matériaux sont les suivants:

Total	36 984
Verre	11 632
Cartons	8 460
Aluminium	639
Acier	2 528
Ferraille	3 574
Plastique	6 072
Journaux, revues, magazines	4 079
Batteries	0

Aide Eco-Emballages

Le SIVOM avait signé avec Eco-Emballages le 13 décembre 1999 un Contrat Programme de Durée (CPD) pour une durée de six ans qui s'est terminé le 31 décembre 2005.

Un nouveau Contrat Programme de Durée a ensuite été conclu pour une nouvelle période de six ans à compter du 1^{er} janvier 2006, avec un nouveau barème de soutiens financiers (barème D).

A compter du 1^{er} janvier 2011, la Communauté a décidé d'adhérer au nouveau barème 2011-2016 proposé par Eco-Emballages (barème E)

Ce nouveau barème finance le dispositif de collecte sélective en encourageant, en incitant et en valorisant la performance de chaque collectivité dans le respect des objectifs du Grenelle. Il est composé de différents types de soutiens:

Le soutien au service de collecte sélective (SCS)

Ce soutien est la somme de 2 tarifs.

-Un tarif unitaire fixe par matériaux (Tus)

Matériau	Tonnes soutenues	Performance Kg/h/an	Soutien unitaire €/T	Soutien total
Acier	21,357	3,598	62,00	1 324,13
Aluminium	1,517	0,256	278,00	421,73
Cartons	68,283	11,503	202,00	13 793,17
Briques alimentaires	6,788	1,144	234,00	1 588,39
Plastiques	28,339	4,774	596,00	16 890,04
Verre	291,740	49,148	4,40	1 283,66
	418,02		TUS =	35 301,12

-Un tarif à l'adaptation et à l'amélioration locale (Taa) destiné à couvrir les frais fixes de mise en place du dispositif de collecte sélective qui s'élève à 10 748,66 €.

$$\text{SCS} = 35\,301,12 + 10\,748,66 = \underline{\underline{46\,049,78}}$$

Le soutien aux actions de sensibilisation (SAS)

Il permet de rémunérer les actions de sensibilisation vers et auprès du citoyen, à la fois par la Communication (Tsc) et par la sensibilisation par l'action des ambassadeurs du tri (Tsa)

-Tsc: 2,48 € x tonnes recyclées = 1 036,70 €

-Tsa: 4,75 € x 1,5 x tonnes recyclés = 2 978,42 €

$$\text{SAS} = 1\,036,70 + 2\,978,42 = \underline{\underline{4\,015,12}}$$

Le soutien à la performance de recyclage (SPR)

Ce soutien rémunère les fortes performances et incite au progrès.

Le taux moyen de recyclage calculé pour la Communauté de commune de la Marche Berrichonne est de 67,70%, ce qui conduit à un coefficient de majoration (Cmp) de 45,40%, s'appliquant au soutien à la collecte sélective (SCS) et au soutien aux actions de sensibilisation (SAS).

$$\text{SPR} = 0,4540 \times (46\,049,78 + 4\,015,12) = \underline{\underline{22\,729,47}}$$

Le soutien aux autres valorisations (SAV)

Ce soutien concerne les déchets d'emballages sans consigne de tri. Il s'élève forfaitairement à 32 € la tonne enfouie, le tonnage concerné étant calculé sur la base d'un gisement de 10kg/hab/an.

$$\text{SAV} = 59,360 \times 32 = \underline{\underline{1\ 899,52}}$$

TOTAL AIDE ECO-EMBALLAGES

SCS + SAS + SPR + SAV

$$46\ 049,78 + 4\ 015,12 + 22\ 729,47 + 1\ 899,52 = \boxed{74\ 693,89}$$

L'aide Eco-Emballages de l'année 2014 s'était élevée à 74 379,24. La performance de recyclage 2014 était de 61.13%.

On constate donc pour 2015, une meilleure performance (67,70%) et un maintien global de l'aide Eco-Emballages malgré une diminution des tonnages collectés (418T contre 493T en 2014) et ce suite au départ de Lourdoueix St Pierre)

Aide EcoFolio

La Communauté a signé en 2008 une convention avec ECOFOLIO pour bénéficier d'un soutien à la collecte et au traitement des papiers, journaux-revues-magazines et déchets d'imprimerie.

Aide DEEE et RECYLUM

La Communauté a signé en 2010 une convention d'adhésion avec OCAD3E pour la récupération:

- des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE) par Ecosystèmes
- les lampes usagers (Ampoules et néons) par RECYLUM,

organismes chargés de la collecte et du traitement de ces matériaux, ce qui lui permet de bénéficier de soutiens financiers pour le recyclage de ces déchets.

Aide Eco TLC

La Communauté a signé en 2014 une convention avec ECO TLC lui permettant de bénéficier d'un soutien à la collecte et au traitement des Textiles d'habillement, Linges de maison et chaussures..

3. Synthèse

	2014	2015
Base population (CDC + LSP en 2014)	6763	5926
DEPENSES		
Coût global brut du service élimination des déchets:	657 750,00	621 470,00
Coût par habitant	97,26	104,87
RECETTES		
Recettes de valorisation (y compris location):	170 491,00	161 245,00
Recettes par habitant	25,21	27,21
COUT FINAL	72,05	77,66

ANNEXE 1

Quelques tarifs de redevances Année 2015

	HT	TVA(10%)	TTC
Redevance accès au service / foyer	30,12	3,01	33,13
Personne seule			
AIGURANDE (1)	66,64	6,66	73,30
BOURG (2)	58,96	5,90	64,86
CAMPAGNE (3)	49,58	4,96	54,54
2 ou 3 personnes			
AIGURANDE (1)	100,86	10,09	110,95
BOURG (2)	87,472	8,75	96,22
CAMPAGNE (3)	75,14	7,51	82,65

(1) AIGURANDE:

1 collecte des ordures ménagères / semaine

1 collecte double flux (emballages recyclables et JRM) / semaine

(2) BOURG

1 collecte double flux (ordures ménagères et emballages recyclables) /semaine

(3) CAMPAGNE

1 collecte double flux (ordures ménagères et emballages recyclables) / quinzaine

Le service ordures ménagères de la Communauté de communes est assujetti à la TVA. Ainsi, les redevances payées par les usagés comportent une TVA à 10% et en contrepartie le service récupère la TVA qu'il paye sur ses factures (10% et 20%).